



FÊTE NATIONALE :



Jeudi 13 juillet



À partir de 19h : Omelette géante au Foyer rural (*Offerte par le Comité des Fêtes*)

Vers 22h : Retraite aux flambeaux
(Départ place René Viellard)

Vers 23h : Feu d'artifice tiré du Parc de la Mairie



Vendredi 14 juillet

11 h : Rendez-vous devant le Monument aux Morts, pour la Commémoration traditionnelle, suivie du verre de l'amitié.



L'ÉDITO

Les vacances sont là, bien méritées pour vous toutes et tous. « Vacances » aussi pour notre directrice d'école, **Dorothée Sacy**, à qui en votre nom je souhaite une excellente retraite et que je remercie pour ces 31 années de vie professionnelle consacrées à nos enfants.



Bienvenue à **Laurence Delmaire** qui la remplacera en septembre. Notre nouvelle directrice a enseigné, à ses débuts, à Val-de-Vesle, certains s'en souviennent certainement.

L'équipe municipale se trouve à mi-mandat, il lui reste 3 ans et d'importants projets structurants :

- ⇒ **Construction du gymnase** : le marché public pour choisir les entreprises sera lancé en septembre/octobre 2023 avec une fin des travaux prévue fin 2025.
- ⇒ **Les parcelles (libres de constructeur) du futur lotissement** peuvent-être, dès aujourd'hui, réservées auprès du Crédit Mutuel Aménagement Foncier au prix de 170 euros le m². Je vous rappelle à toutes fins, les numéros de téléphone utiles : 03 88 14 83 55 ou 07 88 10 96 35.
- ⇒ **Les travaux de l'école** (construction de 2 classes, d'une cantine et d'une garderie) ont enfin débuté. Nous devrions avoir la livraison des deux classes en janvier 2024 et la fin du chantier devrait avoir lieu en septembre 2024.

J'espère vous retrouver nombreux au foyer rural ce **13 juillet** pour « L'Omelette géante » offerte par le Comité des fêtes suivie de la retraite aux flambeaux et du traditionnel feu d'artifices.

Le lendemain **14 juillet** à 11h nous déposerons une gerbe aux monument aux morts avant de prendre ensemble le verre de l'amitié.

Bel été à toutes et tous.

Le Maire, Serge HIET



Nos différents moyens de communication :

Restez informés !

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver à tout moment et de chez vous sur :



L'application **illiwap**



OU

Sur notre site internet : www.valdevesle.fr



⇒ Les **procès-verbaux du Conseil municipal**, soit :

◇ sur l'application mobile :

Sur la station "Val-de-Vesle" > Dans "Autres services" > "Comptes-rendus des Conseils municipaux"

◇ sur le site internet :

menu "Vie municipale" > "Conseil municipal" > "PV conseil & CR commission"

⇒ Les précédents **bulletins municipaux et flash'infos** sur le site internet :

"Vie municipale" > "Bulletin municipal"

⇒ Les **actualités et manifestations** de la Commune, soit :

◇ sur l'application mobile : toutes les actualités à venir et informations municipales en temps réel sur le fil d'actualités (visibles pendant 1 mois)

◇ sur la page d'accueil du site internet : toutes les actualités à venir mais également les photos des animations passées.



Vous pouvez également retrouver les **événements à venir** sur notre panneau numérique d'informations situé à côté du Foyer rural sur la place René Viellard et sur nos deux bornes tactiles situées à l'intérieur et à l'extérieur de la Mairie.

L'**affichage légal** de la Commune (l'état civil, l'urbanisme, les comptes-rendus du Conseil et des réunions de Commission, la dernière analyse d'eau, etc...) est consultable en permanence sur les bornes tactiles de la Mairie !



Quelques règles pour « Bien vivre ensemble » :

Nous faisons beaucoup d'efforts pour entretenir et maintenir notre village agréable.

Mais nous comptons également sur vous et votre civisme pour que celui-ci reste paisible en toutes circonstances.

Le bruit

(arrêté préfectoral du 10 déc. 2008)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, bétonnière, karchers, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00 seulement

Le brûlage des déchets

(arrêté préfectoral du 08 avril 2016)

Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur individuel de tous déchets y compris ceux dits « verts » (tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, etc. ...) est strictement interdit !

Rapprochez-vous directement de la déchetterie de Villers-Marmery :
Route des Petites Loges
51380 Villers-Marmery
Tel : 03.26.05.40.78
Fax : 03.26.05.40.79

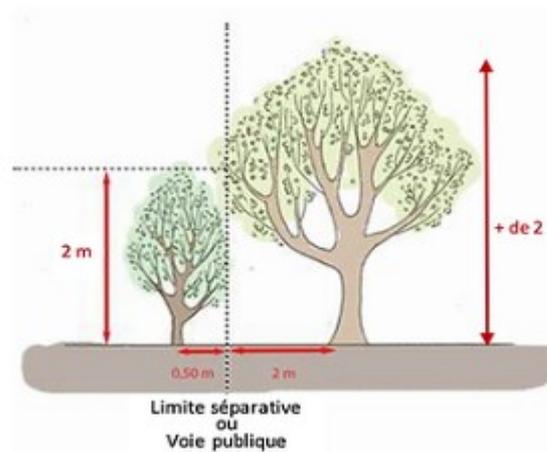
Les haies envahissantes

(arrêté municipal du 17 juillet 2015)

Les arbres, arbustes ou haies, ne doivent en aucun cas déborder sur le domaine public ou chez votre voisin.

En règle générale, toutes plantations ne peuvent être plantées à moins de 0.50 m des limites de la propriété (pour des arbres de 2 m de haut maximum) ou à moins de 2 m des limites de la propriété (pour les arbres de plus de 2m de hauteur).

Voici une page publiée dans l'un de nos précédent bulletin municipal qui rappelle les règles concernant les distances et l'entretien annuel des plantations.



Pour plus de précisions à ce sujet, une documentation est disponible à la Maire.

L'entretien des trottoirs

C'est à vous d'enlever es herbes qui poussent à la jonction du trottoir (domaine public) et du mur de votre propriété (domaine privé).

La collecte des déchets

Nous vous rappelons les jours de collectes des déchets ménagers :

Bac bordeaux : Vendredi

Bac jaune : Lundi

Pensez à sortir vos conteneurs la veille du jour de collecte !

**Vos conteneurs ne sont pas une décoration !
Alors rentrez les ...**

Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés le jour même. Sortir et rentrer ses poubelles est une obligation et un geste citoyen aussi.

Au-delà de la pollution visuelle, la présence intempestive des poubelles sur les trottoirs constitue un obstacle contraignant pour les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite obligés d'emprunter la chaussée pour les contourner.

Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun !

Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble et pour des rues plus belles et sécurisées !

*Je ne sors pas mes poubelles trop tôt
et je les rentre après la collecte !*



Le stationnement gênant

Il est rappelé que les trottoirs sont réservés aux piétons et non au stationnement des véhicules !

Merci également aux vélos, trottinettes, scooters, etc... d'emprunter la route en respectant le code de la route.

Vivre en collectivité avec son animal

Vivre en collectivité avec un animal demande de connaître et de respecter quelques règles simples de savoir-vivre.

Afin que la cohabitation soit harmonieuse, il faut éduquer son animal de compagnie pour que sa présence soit tolérée par tous. Dans ce but, il ne doit pas être la cause de nuisances.



Les excréments des animaux sont intolérables sur les trottoirs. Cela traduit un défaut d'éducation de l'animal et un manque de civisme du maître !

Il faut impérativement ramasser les déjections de son animal ou le conduire dans un endroit approprié, ce qui conditionne son intégration dans le milieu urbain.

Des distributeurs de sacs à déjections sont présents dans les différents quartiers du village.

Par arrêté municipal 2020-11-01 du 09 nov. 2020, Monsieur le Maire est autorisé à mettre une amende de 68€ aux propriétaires récalcitrants

Que contenait notre bac D'ORDURES MÉNAGÈRES EN 2022 ?

La composition moyenne des ordures ménagères résiduelles du Grand Reims est très proche de celle évaluée à l'échelle nationale : **60 % des déchets de la poubelle d'ordures ménagères n'ont rien à y faire !**

265 KG
PAR HAB/AN
AU NIVEAU
NATIONAL

100 %
248 kg/ hab.
AU NIVEAU DU GRAND REIMS

11 % soit
28 kg/hab.

> **GASPILLAGE
ALIMENTAIRE**

12 % soit
29 kg/hab.

> **AUTRES DÉCHETS
COMPOSTABLES**

16 % soit
40 kg/hab.

> **EMBALLAGES-PAPIERS
RECYCLABLES**

11 % soit
28 kg/hab.

> **EMBALLAGES
DES NOUVELLES
CONSIGNES DE TRI**

3 % soit 8 kg/hab.

> **VERRE**

7 % soit
18 kg/hab.

> **FLUX CAPTÉS EN
DÉCHETTERIE OU
SERVICES ASSOCIÉS**

40 % soit
96 kg/hab.

> **PAS DE COLLECTE
SPÉCIFIQUE
ACTUELLEMENT
BIEN DANS CE BAC**



DÉCHETS AUTORISÉS DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Ils représentent moins de **40 % du contenu** du bac d'ordures ménagères aujourd'hui ! Il **reste 60 %** du contenu du bac OM qui devrait faire l'objet d'une valorisation

C'EST À LA PORTÉE DE TOUS ! C'EST SIMPLE !

GASPILLAGE :

restes de repas, produits périmés...
17 baguettes/hab/an sont jetées



SOLUTION : je consomme autrement en étant vigilant sur les dates de péremption et en évitant d'acheter en trop grande quantité

DÉCHETS COMPOSTABLES :

épluchures, fleurs fanées, coquilles d'œuf, marc de café...

Vos déchets valent de l'Or Brun !

SOLUTION : je composte à l'air libre, j'utilise des composteurs individuels ou partagés, je réutilise mes ressources vertes (tontes, fleurs fanées, branchages...) pour pailler mes massifs

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS :

bouteilles, pots, films en plastique, capsules métalliques, papiers, cartonnets, briques alimentaires, etc.. **Depuis le 1^{er} janvier 2023 TOUS les emballages et papiers se trient !**



SOLUTION : j'utilise mon bac jaune et s'il me semble trop petit, je contacte le 03 26 02 90 90. Je vais à mon conteneur d'apport volontaire de tri si ma collecte est regroupée

VERRE :

Bouteilles, pots et bocaux, flacons de parfum (ni pyrex, ni de faïence, et ni de vaisselle !!!)

4 centimes : c'est le coût du geste de la bouteille déposée dans le conteneur à verre. Elle coûte 4 fois plus cher si elle est jetée dans le bac OM.

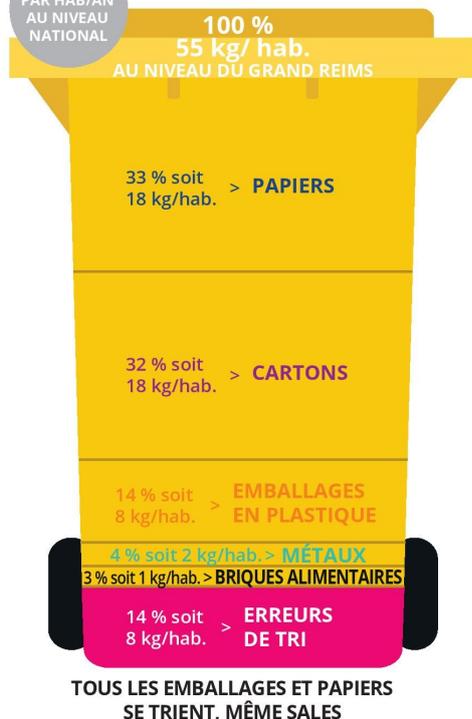
SOLUTION : je me dirige vers les conteneurs à verre. Ça coûte moins cher, je prends soin de ma santé en bougeant et j'économise des ressources naturelles car le verre sera recyclé localement

PETITS ÉLECTROMÉNAGERS, PILES, TEXTILES

SOLUTION : j'utilise les déchetteries de proximité, les bornes à textiles, les services proposés par le Grand Reims (collecte des piles en mairie, collecte des capsules type nespresso en déchetterie, etc.) et les points de collecte des magasins et distributeurs

ZOOM sur le contenu du bac jaune de tri

49 KG
PAR HAB/AN
AU NIVEAU
NATIONAL



CARTONS :

seuls les cartons imprimés d'emballages et les cartons bruns de petites dimensions de type **boîte à pizza** ou **carton de couches** comme **taille maximum** sont acceptés dans le contenant de tri

BONNE PRATIQUE : j'apporte mes cartons en déchetterie

EMBALLAGES EN PLASTIQUE :

bouteilles, flacons, pots, barquettes, sacs, sachets, films...

PREVENTION : pour limiter mes déchets, je consomme l'eau du robinet

RAPPEL : inutile de laver les emballages, il faut juste bien les vider

ASTUCE : j'aplatis mes bouteilles dans le sens de la longueur pour un gain de place dans mon bac de tri

MÉTAUX :

canettes, conserves, barquettes, aérosols en métal

EN + : je trie aussi les plus petits emballages : couvercles, capsules, muselets, papier d'aluminium. Au centre de tri, ils sont facilement récupérés grâce à des équipements spécifiques

ERREURS DE TRI :

verre, déchets alimentaires, textiles, tissus sanitaires (mouchoirs, couches, lingettes), objets en plastique, déchets dangereux, petits appareils électroménagers, pneumatiques, bonbonnes de gaz...

À SAVOIR : les erreurs de tri font l'objet d'une **surfacturation** car après avoir été triées en refus au centre de tri, elles doivent être transportées vers un autre centre de traitement. En cas de doute, j'utilise le guide de collecte ou contacte le 03 26 02 90 90

COMMENT SE DÉROULE UNE CARACTÉRISATION* ?

*analyse du contenu d'une poubelle

80 caractérisations ont été menées tout au long de l'année 2022.

Chaque secteur cible a fait l'objet de deux caractérisations.

Ainsi, 40 tournées de collecte ont fait l'objet de caractérisations sur différentes typologies d'habitat (urbain dense, rural, semi rural) et modes de collecte (porte à porte ou points d'apport volontaire).

Des référentiels nationaux pour se comparer et approfondir ses connaissances :



Étude CITEO de Caractérisation des Emballages et des Papiers dans les Ordures Ménagères (CEPOM).

<https://www.citeo.com/le-mag/etude-cepom-quy-t-il-dans-nos-poubelles>



Rapport ADEME
MODECOM 2017

<https://bibliothec.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4351-modecom-2017-campagne-nationale-de-caracterisation-des-dechets-menagers-et-assimiles.html>



GRAND
REIMS
QUALIFIONS
NOS DÉCHETS !

03 26 02 90 90 - WWW.GRANDREIMS.FR

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023

À partir de 15h

JOURNÉE

des associations

Découverte
des associations

Restauration
sucrée

Animations
enfants

À partir de 18h

CINÉMA PLEIN AIR



Diffusion du film
"Le loup et le lion"
21h30

Petite restauration
(hot-dog, croque-
monsieur...)
ou
Repas tiré du sac

Buvette
Pop corn

Plus de renseignements sur
www.valdevesle.fr

INFOS UTILES

L'AGENDA

**Le secrétariat de la Mairie sera fermé
du 07 août au 25 août inclus.**

Médiathèque :

2 rue Philippe - Quartier de Thuisy
03.26.02.15.39 ou
bibliotheque.valdevesle@grandreims.fr

Accueil de loisirs « YOOPI » de Val-de-Vesle :

www.yoopianimation.fr
Facebook : Yoopi animation de val de vesle
Ouvert du 10/07 au 04/08/2023
Et tous les mercredis à partir du 06/09/2023
Puis du 23/10 au 03/11/2023
Et du 26/12 au 23/12/2023

Assistante maternelle :

www.assistante.maternelle.marne.fr

Collecte des Déchets :

03.26.02.90.90 ou tri.info@grandreims.fr

Bacs bordeaux : Vendredi

Bacs jaunes : Lundi

**Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de
collecte !**

Déchetterie de Villers-Marmery :

Route des Petites Loges 51380 Villers-Marmery

Lundi, mardi : 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Eau potable :

Dernières analyses disponibles sur :
<https://eau.grandreims.fr/commune/val-de-vesle.html>

Enedis :

Urgences électricité : 09 726 750 51



13 juillet : Omelette géante au foyer rural à partir de 19h,
retraite au flambeaux et feu d'artifice (voir page 1)

14 juillet : Commémoration traditionnelle à 11h
devant le monument aux morts

2 septembre : Journée des associations
& cinéma en plein air (voir page 3)

4 septembre : Rentrée des classes

5 septembre : Conseil municipal à 20h à la Mairie

20 septembre : Assemblée générale du Comité des
Parents d'élèves à 20h au Foyer rural

3 octobre : Conseil municipal à 20h à la Mairie

6 octobre : Après-midi jeux de société à la
Médiathèque de 17h à 19h

14 octobre : Marché rural de 8h à 13h sur la place René Viellard

15 octobre : Concert à l'Eglise de Verzenay organisé par la Cigale

7 novembre : Conseil municipal à 20h à la Mairie

11 novembre : Commémoration de l'armistice à 11h devant le
monument aux morts

Mi-novembre : Vente de fromages par le Comité
des parents d'élèves

**La Médi@thèque sera fermée du lundi 31 juillet
au lundi 28 août inclus.**

Pour les mois de Juillet et Août 2023,
les horaires de la Médiathèque changent :

Lundi de 10h à 12h et 14h à 19h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 17h

Vendredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Fermée les mardis, jeudis et samedis



MAIRIE DE VAL-DE-VESLE
16 rue du Général de Gaulle
51360 VAL-DE-VESLE

HORAIRE D'ACCUEIL
Lundi > 15h - 19h
Mardi > Fermé
Mercredi > 09h - 11h
Jeudi > 14h - 16h
Vendredi > 15h - 17h

NOUS CONTACTER
03.26.03.91.18
mairie@valdevesle.fr

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ILLIWAP
POUR SMARTPHONE ET TABLETTE ET
RECEVEZ LES INFOS DE VAL-DE-VESLE
EN TEMPS RÉEL



valdevesle.fr